

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 Octobre 2020

Date d'affichage 29 Octobre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201106-DEL_20_11_04_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2020

Affichage : 06/11/2020

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 (+ 7 procurations)
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Cécile KNITTEL.

Etaient présents : Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE.

Excusés : M. Didier REVEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOPTION D'UNE DELIBERATION RECTIFICATIVE SUR LA CESSION DE PARCELLE PARC D'ACTIVITE DES AJEUX (ELIOPACK)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_20_09_09_12 en date du 9 septembre 2020

Vu le rapport du maire.

RAPPELLE qu'en date du 9 septembre 2020 celui-ci s'est prononcé sur la cession de parcelles dans le cadre des ventes économiques à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

EST INFORME qu'il est nécessaire de modifier cette délibération suite à une erreur matérielle qui a été constatée concernant le prix de cession de l'ensemble de ces biens.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de confirmer la délibération DEL_20_09_09_12 en date du 9 septembre 2020 sur le principe de l'opération.

DECIDE d'un prix de cession de 100 €.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU